

Municipalité de Baie-des-Sables

Bulletin municipal



Mot du maire

Maire d'un jour

Sommaire

| Séance | du | conseil | juin | |
|--------|----|---------|------|--|
| 2014 | | | | |

Comité de la sauvegarde du quai, les Fleurons du Québec

Cercle de Fermières, École de musique de Matane

Égout et lingettes, Service régional de sécurité incendie 5

Bibliothèque, École Assomption, Club les 50 et plus

L'eau potable, SRSI, VTT

Avis public 8

hères citoyennes et chers citoyens,

Voici un compte rendu du comité pilote Municipalité amie des aînés (MADA) de Baie-des-Sables.

Une présentation de la démarche a été faite par madame Vanessa Caron, chargée de projet et l'élaboration des stratégies de consultation des aînés à la Résidence des Sables ainsi qu'auprès de la population de Baie-des-Sables le 9 juin dernier. Par la suite, le comité effectuera le suivi des consultations et fera le portrait du milieu.

Pour terminer, je tiens à remercier tous ceux et celles qui ont participé aux activités (5 à 7) de la Semaine de la Municipalité le 6 juin dernier, cela nous a permis de rencontrer les nouveaux arrivants en leur présentant nos différents organismes, notre site Internet et les services que nous offrons à nos citoyens. Encore une fois, je leur souhaite la bienvenue dans notre municipalité que l'on aime et que l'on apprécie.

Merci et un bel été à tous!

Denis Santerre, maire

Municipalité de Baie-des-Sables 20, rue du Couvent

C.P. 39

Bale-des-Sables (Québec)

GOJ 100

Tél.: 418 772-6218

Téléc. : 418 772-6455

Messagerie:

baiedessables@lamatanie.ca

Site Internet:

www.municipalite.baiedessables.ca

Heures d'ouverture

8 h 30 à 12 h

13 h à 16 h 30



En juillet et en août...

Mardí 1^{er}juillet, fête du Canada, le bureau municipal sera

Mercredi 23 juillet, informations du Service régional de sécurité incendie (SRSI) au centre communautaire;

Dimanche 24 août, brunch aux saveurs internationales.

Un bel été ensoleillé à tous!

Bonjour à tous,

Nous savons que notre devise « *J'accueille et retiens* » n'est pas là pour rien. Notre hospitalité y est pour beaucoup, mais c'est parce que notre communauté est basée sur une chose : la participation. L'agriculture, les gens travailleurs et l'entrepreneuriat font que notre belle municipalité reste en santé.

Que serait notre municipalité sans la grande participation des citoyens? Un village sans agriculture, sans activités, sans évènements et sans revenus économiques!

La participation des gens pour une communauté comme la nôtre est importante.

Grâce à elle, notre petit coin de pays comporte : un CLSC, un bureau de poste, une école et bien plus!

Les habitants de notre belle communauté peuvent être fiers de se dire : *J'y participe!*

Édouard Beaulieu, maire d'un jour et élève du secondaire de l'école Assomption de Baie-des-Sables



Adam Coulombe, dg, Édouard Beaulieu, maire d'un jour et Denis Santerre, maire



Lors de la séance ordinaire du 2 juin 2014, votre conseil a réso-

D'adopter le Règlement n° 2014-02 sur la qualité de vie des résidents et de refondre certains règlements;

De renouveler l'entente de services aux sinistrés avec la Société canadienne de la Croix-Rouge pour une période de trois (3) ans et **d'autoriser** le paiement de la contribution financière annuelle de 150 \$:

D'adopter le rapport d'activité annuel relatif au plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques incendie pour la troisième année tel que produit par le Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie;

De retenir la soumission des Entreprise Daniel Duchaine au montant de 1 464,80 \$ plus les taxes pour le fauchage en bordure des chemins municipaux;

D'identifier l'amélioration du 4^e Rang Est et de la route Lepage comme priorité d'intervention en matière de travaux routiers pour l'année 2014;

D'accepter avec condition la demande de dérogation mineure n° 2014-03 formulée par la Ferme Laitière Bequet (BDS) inc. ayant comme objet le revêtement extérieur d'une grange-étable projetée sur l'immeuble situé au 254, route 132;

D'autoriser monsieur Marc-Olivier Ouellet à procéder aux travaux de démolition partielle de sa résidence au 158-160 rue de la Mer;

D'autoriser madame Carole Paquet à procéder aux travaux de démolition partielle sur sa propriété

Séances du conseil juin 2014

au 125, rue de la Mer;

De participer au nouveau fonds « *Initiatives du milieu rural* » afin de faire participer à la Corporation de développement de Baie-des-Sables une aide financière de 2 000 \$, la contribution financière de la Municipalité est de 500 \$;

De nommer madame Huguette Marcoux chargée de projet à l'organisation des festivités du 150^e anniversaire de Baie-des-Sables;

D'autoriser la Corporation de développement de Baie-des-Sables à inscrire la Municipalité de Baie-des-Sables à la 9^e édition (2014-2016) de « Les Fleurons du Québec »;

D'embaucher madame Aude Blais à titre d'animatrice du terrain de jeux du 2 juillet au 8 août 2014:

D'embaucher madame Émilie Lauzière à titre d'animatrice du terrain de jeux du 2 juillet au 8 août 2014;

De nommer madame Aude Blais animatrice responsable du terrain de jeux pour 2014 et **de majorer** son salaire de 10,50 \$ à 10,60 \$;

D'autoriser la préparation et la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du fond « *Initiative d'investissement local* » pour la réfection partielle du centre communautaire:

D'autoriser la préparation et la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du fonds *« AgriEsprit »* de Financement agricole Canada pour la réfection partielle de centre communautaire;

De féliciter la Municipalité de Saint-Damase pour l'obtention du trophée de la Municipalité de la Résistance 2014-2015 ainsi que pour l'organisation de cette journée spéciale de festivité qui fut un succès.

Principaux points à l'ordre du jour à la séance du conseil le 7 juillet 2014

- Libération des retenus dans le cadre du Fonds visibilité Cartier-Volet II;
- Programme de crédit de taxes foncières en vue de favoriser la construction résidentielle;
- ♦ Approbation des états financiers vérifiés 2013 de l'Office municipal d'habitation (OMH).

Taxes municipales Deuxième versement le 30 juin 2014.

Exploitants de carrière et de sablière

Le 1^{er} juillet 2014 est la date limite pour la remise à la Municipalité de la déclaration des droits pour la période du 1^{er} janvier au 31 mai 2014.

Tonte de pelouse

Nos employés municipaux font un travail remarquable afin que notre municipalité soit propre et accueillante.

À vous aussi de faire votre part...merci de <u>nettoyer le trottoir</u> lorsque du gazon s'y retrouve après la tonte de votre pelouse.

Soyons fiers de notre municipalité

Le prochain bulletin vous parviendra le 29 août et la date de tombée des articles sera le 21 août 2014.

Jardinières dans le village

Comme vous avez pu le constater, les jardinières dans notre village ont été installées par nos employés municipaux.

Cette année encore, nous demandons aux personnes qui demeurent à proximité d'une jardinière de bien vouloir l'arroser fréquemment pour que la terre demeure humide. Attention à la température de l'eau, un réservoir rempli la veille serait le meilleur choix pour ne pas créer un choc aux plants.

Aussi, à la fin de la saison, un prix sera décerné à celui ou celle qui aura le mieux entretenu sa jardinière.

Merci de votre collaboration!

Comité de la sauvegarde du quai

élicitations à Camille Blais (6^e année) et Élie Carrier (5^e année) gagnants du concours de création littéraire « *Quai et mer en fête* ».

Il s'agissait d'écrire une poésie, un texte ou une chanson se rapportant au quai, à la mer ou au fleuve. Organisé par madame Sylvie Raymond du Comité de la sauvegarde du quai, le jury a récompensé les récipiendaires qui ont reçu leur prix (25 \$) lors d'un dîner à l'école.

Merci aux membres de la chorale qui ont eu l'amabilité de venir interpréter quelques chansons sur le thème de la mer. Nous tenons à remercier sincèrement la direction de l'école et les professeurs pour leur collaboration qui a permis de rendre possible cette activité. Nous remercions également monsieur Serge Falardeau de Alimentation Métro GP de Matane qui a gracieusement fourni des breuvages aux élèves lors de cet évènement.

Francine Sauvé, secrétaire du comité



De gauche à droite

Camille Blais et Élie Carrier Mesdames, Sylvie Raymond, Rita Landry, Yolande Perreault, Rachel Bouffard et monsieur François Bouchard

Les Fleurons du Québec

c'est avec une grande fierté que la Corporation de développement a inscrit la Municipalité de Baie-des-Sables au programme des Fleurons du Québec. La classification horticole des Fleurons (1 à 5 fleurons) constitue une reconnaissance officielle des efforts de toute la collectivité pour un milieu de vie plus beau, plus sain et plus vert!

En adhérant au programme des Fleurons du Québec, la Municipalité s'engage ainsi dans un processus d'amélioration continu du cadre de vie de ses citoyens, et cherche à mobiliser la population autour d'un projet commun d'embellissement du paysage.

Nous nous préparons avec enthousiasme à recevoir, au cours de l'été 2014, la visite des classificateurs des Fleurons du Québec. Ceux-ci visiteront 60 % de notre territoire et évalueront les aménagements horticoles et paysagers qui sont à la vue du public. Nous invitons donc tous les citoyens à jardiner et fleurir leur environnement dès maintenant, afin de contribuer à l'obtention d'une cote de classification horticole à notre image. Vous participerez ainsi à l'embellissement durable de notre municipalité.

Semblables aux étoiles utilisées dans la classification hôtelière, les Fleurons du Québec peuvent être affichés aux entrées municipales. Au-delà des retombées économiques attendues, les Fleurons du Québec sont une source de fierté pour tous, car ils témoignent du dynamisme de notre municipalité et de sa population.

Lancé en 2006, le programme de classification horticole des Fleurons du Québec a connu un succès immédiat et n'a cessé de croître depuis : il regroupe aujourd'hui 382 municipalités dans toutes les régions de la province et joint plus de 54 % des citoyens québécois.

Pour obtenir la liste des Municipalités classifiées et avoir plus d'information sur les Fleurons du Québec, visitez le site Internet www.fleuronsduquebec.com

Odette St-Laurent, présidente de la Corporation de développement

Conseil en développement durable

pter pour des laits solaires plutôt que des huiles, lorsque vous allez à la plage. L'huile solaire forme un écran à la surface de l'eau et ralentit la photosynthèse des végétaux sous-marins. Merci de prendre soin de notre planète!



Fleurons

Cercle de Fermières

C'est sur une note joyeuse que s'est tenue l'assemblée générale annuelle du Cercle de Fermières le 16 juin dernier.

Puisque mesdames Léonie Beaulieu et Pierrette Tremblay finissent leur mandat elles seront remplacées par mesdames Diane Dubois et Diane Demers toutes les deux de Métis-sur-Mer, nous les remercions de leur excellent travail. Merci aussi à madame Hélène Lebel qui a accepté de continuer au poste de secrétaire pour les deux prochaines années et bienvenue aux *nouvelles* membres.

Merci de votre encouragement, passez un bel été ensoleillé et à l'automne prochain.

Huguette Marcoux, comité communication

Cap sur 2019

V ous avez le goût de vivre une aventure extraordinaire et désirez vous impliquer aux festivités du 150^e de Baie-des-Sables qui aura lieu en 2019?

Un comité sera formé en début de septembre 2014, c'est un rendezvous. D'ici là, laissez aller votre imagination afin de faire de cette fête un moment magique.

École de musique de Matane

L'école de musique de Matane est fière de s'associer à la Corporation municipale de Baie-des-Sables ainsi qu'à la direction de l'école Assomption afin d'offrir aux gens de Baie-

des-Sables une formation musicale classique ou populaire pour l'automne 2014.

Nous avons déjà reçu quelques inscriptions. Toutefois, des places sont encore disponibles pour suivre des cours dans les disciplines suivantes : piano et guitare.

Il est à noter qu'aucuns frais ne sont exigés avant le début des cours en septembre. Nos enseignants, madame Lucie Chapdelaine et monsieur Marc Tremblay, seront présents à l'école Assomption dès la semaine du 8 septembre 2014.

Pour plus d'information, consultez notre site www.ecolemusiquematane.com ou appelez au 418 562-4212.

Important : notre site permet l'inscription à partir d'un formulaire à compléter en ligne ou laissez un message sur la boîte vocale.

Bon été à tous!

Christine Fortin, directrice générale

Ramonage des cheminées

Pour pouvoir offrir un service de ramonage sur le territoire desservi par le Service régional de sécurité incendie (SRSI) de la MRC de La Matanie, tout ramoneur doit détenir un permis de ramonage émis par le SRSI. De plus, la personne qui effectuera les inspections devra être dûment qualifiée et faire partie de l'association des professionnels du chauffage. L'obtention de ce permis est également soumis à certaines conditions.

Actuellement, l'*Entreprise Mata-naise* détient un permis valide et offre ses services pour le ramonage des cheminées sur le territoire de Baie-des-Sables. Pour prendre rendez-vous, composez le 418 562-9229 ou communiquez par courriel au <u>entre-</u>

connaissances

prise.matanaise@globetrotter.net

Terrain de jeux et de tennis

a période des opérations pour le terrain de jeux débute le **2 juillet prochain.** La fiche d'inscription de votre enfant devra être remise au bureau de votre municipalité le plus tôt possible.

Aussi, le terrain de tennis est disponible le jour et durant la soirée. Les lumières peuvent s'allumer à 20 h pour s'éteindre à 23 h.

Volley-ball

V ous aimez jouer au volley-ball pour le plaisir? Vous pouvez vous joindre à l'équipe les lundis à 19 h au centre communautaire durant la saison estivale.

Pour plus d'information, vous pouvez rejoindre madame Chantal Sinclair au 418 772-6227.

Égout et lingettes humides jetables

L'utilisation de lingettes humides jetables (pour bébé, d'hygiène personnelle, démaquillante, désinfectante et antibactérienne) est de plus en plus répandue.

Bien que l'emballage de la plupart d'entre elles comporte les mentions biodégradables, sécuritaires pour les toilettes, les égouts et les fosses septiques, il est recommandé, dans la mesure du possible, <u>de ne pas jeter ces lingettes dans les toilettes</u> puisqu'elles provoquent le blocage des conduites d'égout et des postes de pompage des eaux usées.

Pourquoi?

Les lingettes ne se décomposent pas dans les conduites d'égout, car elles n'y séjournent pas suffisamment longtemps. Conséquemment, elles s'accumulent, causant d'importants problèmes, dont des blocages et des bris d'équipements de pompage.

En quoi suis-je concerné?

Les blocages et les bris ont des conséquences financières pour tous puisqu'elles engendrent des interventions dispendieuses, augmentant ainsi les coûts d'exploitation du réseau d'égout.

Pour cette raison, la Municipalité de Baie-des-Sables demande de disposer les lingettes dans les ordures ménagères et invite les citoyens à privilégier l'utilisation de débarbouillettes lavables. Non seulement cette mesure aidera au bon fonctionnement et au maintien du service public d'assainissement, mais elle permettra aussi de préserver la qualité de notre environnement.

Information

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à communiquer au bureau municipal au 418 772-6218.

Inspections périodiques des bâtiments

Dans le cadre de l'application de son schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie, les municipalités participantes au regroupement du Service régional de sécurité incendie (SRSI) de la MRC de La Matanie ont le devoir de faire l'inspection des différents risques incendie sur leur territoire.

Tous les bâtiments sur le territoire desservi par le SRSI seront inspectés selon une fréquence qui varie d'un an à quatre ans, et ce, en fonction de leur catégorie de risque. Les inspections seront faites par les pompiers et les techniciens en prévention incendie du service.

Ces inspecteurs seront identifiés aux couleurs du SRSI et pourront en tout temps exhiber, sur demande, une preuve d'identification.

En vertu des pouvoirs du code municipal du Québec, de la Loi sur la sécurité incendie du Québec ainsi que du Règlement municipal sur la prévention incendie, les inspecteurs peuvent faire l'inspection de tout bâtiment et au besoin prendre des photographies des lieux. Dans le cas où des lacunes seraient identifiées dans les bâtiments, une mise aux normes sera demandée selon des délais préétablis. Des avis de correction seront transmis au propriétaire afin d'améliorer la sécurité de leur bâtiment et une entente sur le délai d'exécution des travaux pourra être envisagée avec les autorités concernées dans les situations complexes. Pour plus d'information, veuillez contacter :

Monsieur Steve Lavoie, chef de la division Prévention Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie 418 562-6734, poste 325

Nouvelles de la bibliothèque

L'été bat son plein à la bibliothèque!

Le club de lecture ouvrira ses portes aux jeunes par le biais du terrain de jeux. Ils viendront nous visiter régulièrement et plusieurs activités auront lieu sous la bannière du thème du club de lecture : *Les héros*.

Notre exposition sur *La lumière* illuminera la bibliothèque et l'horaire régulier demeure la même tout l'été les jeudis de 16 h à 19 h.

Nous vous rappelons qu'il est toujours possible également de louer gratuitement, pour une semaine, des DVD. Et nous avons quelques nouveaux romans tels que *Muchachas* de Katherine Pancol, *Pour que la terre tienne* de Dominique Demers, *Sous la surface* de Martin Michaud, *Central Park* de Guillaume Musso ou encore *Une autre idée du bonheur* de Marc Lévy.

Nous vous attendons donc avec grand plaisir, car « *L'écriture est la peinture de la voix.* » Voltaire

Liliane Ferland, responsable

La Fête nationale du Québec

Quelle réussite cette 5^e édition de la Fête nationale du Québec!

Nous tenons à remercier monsieur Sébastien Santerre, président du comité des loisirs, monsieur Éric Chamberland, pour son équipement (tracteur) et les pompiers de Baie-des-Sables pour la mise en place du feu de la Saint.

Merci à nos commanditaires :

- * Comité des loisirs;
- * Comité des pompiers;
- * Fonds visibilité Cartier;
- * Pascal Bérubé, député de Matapédia-Matane.

Merci aussi:

- * À la Fabrique de Baie-des-Sables pour le site;
- * Aux employés de la municipalité;
- * À madame Doris Levesque (électricité);
- * À la famille Castonguay-Beaulieu (Fromagerie du Littoral) pour le service du bar et la musique;
- * À monsieur Jean-Claude Levesque pour la montée du drapeau;
- * À monsieur Pascal Beaulieu pour l'hommage au drapeau.

Denis Santerre, maire

École Assomption

Avec les membres du groupe Éco-filles, Julie Beaulieu et Florence Trigaux (photo) ont mis sur pied le projet de fabrication de bracelets. Depuis le début de l'année scolaire, elles fabriquent des bracelets de tous genres. Elles ont décidé de les vendre dans le village et de ramasser les sous pour la *Fondation Enfants Soleil*. En tout, elles ont ramassé 122,75 \$.

Elles tiennent à remercier les membres du groupe qui ont fait beaucoup de bénévolat : Stacy, Mégan T., Marianne, Émy, Camille L., Camille B., Annick, Mégan F.

Chapeau les filles!

Jessica Santerre, membre du conseil d'établissement



Club les 50 ans et plus

Organise une sortie en autobus le mardi 22 juillet au Théâtre du bedeau à Saint-Adelme pour voir la pièce *Un chapeau de Paille d'Italie*.

Le prix est de 25 \$ par personne souper et spectacle. Pour information 418 772-6220

Janine D'Auteuil, présidente



Les organismes du milieu et le Fonds visibilité Cartier 2014

Hommage à nos bénévoles* Mesdames Léonie Beaulieu, Pierrette Tremblay* et Micheline Bélanger (Cercle de Fermières)



Mesdames Suzanne Leclerc* et Rachel Bouffard (Association des locataires)

Règlement régissant l'utilisation de l'eau potable

Le présent règlement a pour objectif de régir l'utilisation de l'eau potable en vue de préserver la qualité et la quantité de la ressource.

Ce règlement fixe les normes d'utilisation de l'eau potable provenant du réseau de distribution de l'eau potable de la municipalité et s'applique à l'ensemble du territoire de la municipalité.

Périodes d'arrosage

L'arrosage de pelouse, des haies, d'arbres, d'arbustes ou d'autres végétaux distribué par des asperseurs amovibles ou par des tuyaux poreux est permis uniquement de 20 h à 23 h les jours suivants :

- * Un jour où la date est un chiffre pair pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse est un chiffre pair;
- * Un jour où la date est un chiffre impair pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse est un chiffre impair.

Quant aux systèmes d'arrosage automatiques, il est permis d'arroser uniquement **de 3 h à 6 h** le dimanche, le mardi et le jeudi.

Le lavage des entrées d'automobiles, des trottoirs, des patios ou des murs extérieurs d'un bâtiment n'est permis que du 1^{er} avril au 15 mai de chaque année ou lors de travaux de peinture, de construction, de rénovation ou d'aménagement paysager le justifiant.

Merci de votre collaboration,

Pour plus de renseignements, ce présent règlement est disponible au bureau municipal et le site Internet pour consultation.

Service régionale de sécurité incendie de la MRC de La Matanie (SRSI)

Qu'est-ce qu'un pompier? Que fait un pompier? Comment devenir pompier?

S i vous vous posez ces questions, le Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie vous invite le mercredi 23 juillet 2014 à 19 h au centre communautaire pour une soirée d'information traitant de la profession au sein d'un service incendie municipal.

La profession de pompier est l'un des plus appréciés du grand public en Amérique du Nord. Le but du Service de sécurité incendie est de sauver des vies et d'atténuer les pertes matérielles.

Pendant cette soirée, nous vous décrirons le parcours de formation pour exercer cette profession dans un service municipal, les tâches qui lui sont attribuées, ainsi que les types appels d'urgence qu'un pompier peut répondre. Nous allons également répondre à vos questions concernant cette profession.

Nous vous attendons en grand nombre et peut-être vous orienter à devenir un futur pompier dans un service incendie municipal.

La direction SRSI de La Matanie

La circulation de véhicules motorisés en bordure du fleuve Saint-Laurent

Sables rappelle qu'il est interdit de circuler en véhicules motorisés (moto, VTT, etc.) sur les plages situées en bordure du fleuve Saint-Laurent.

Le gouvernement du Québec a d'ailleurs adopté un règlement à cet effet. Le règlement visé est le Règlement sur la circulation de véhicules motorisés dans certains milieux fragiles. Ce règlement découle de la Loi sur la qualité de l'environnement.

L'article 4 du règlement indique que la circulation de véhicules motorisés, autres que les motoneiges, est interdite sur les plages, sur les cordons littoraux, dans les marais et dans les marécages situés sur le littoral du fleuve Saint-Laurent.

La Municipalité de Baie-des-Sables demande donc la collaboration de tous afin de préserver les milieux fragiles que sont les plages. Il en va également de la sécurité des personnes qui fréquentent les plages ainsi que de la tranquillité des résidents qui bordent le fleuve Saint-Laurent.

Merci de votre collaboration!

Petit coin de réflexion...

- Vivez votre vie de façon à ce que, lorsque vos enfants pensent à l'équité et à l'intégrité, ils pensent à vous.

 $-H.\ Jackson\ Brown,\ Jr$

AVIS PUBLIC PUBLICATION DES RÈGLEMENTS NUMÉRO 2008-05-3, 2008-06-3 ET 2008-09-2

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le conseil municipal a adopté le 5 mai 2014 les règlements suivants :

- a) Règlement numéro 2008-05-3 modifiant le *Règlement numéro 2008-05 sur le plan d'urbanisme* afin de tenir compte des changements apportés au schéma d'aménagement révisé de la MRC de La Matanie;
- b) Règlement numéro 2008-06-3 modifiant le règlement numéro 2008-06 intitulé *Règlement de zonage de la municipalité de Baie-des-Sables* afin de tenir compte des changements apportés au schéma d'aménagement révisé de la MRC de La Matanie et au plan d'urbanisme de la municipalité par le règlement numéro 2008-05-3;
- c) Règlement numéro 2008-09-2 modifiant le règlement numéro 2008-09 intitulé *Règlement sur les conditions d'émission des permis de construction* afin de tenir compte des changements apportés au schéma d'aménagement révisé de la MRC de La Matanie et au plan d'urbanisme de la municipalité par le règlement numéro 2008-05-3.

Les règlements ont reçu l'approbation du conseil de la MRC de La Matanie le 22 mai 2014;

Le règlement numéro 2008-05-3 modifiant le plan d'urbanisme entre en vigueur à la date de la délivrance du certificat de conformité à son égard, soit le 22 mai 2014.

Les règlements numéro 2008-06-3 et 2008-09-2 entrent en vigueur à la date la plus lointaine entre la date de la délivrance du certificat de conformité à leur égard et le 30^e suivant l'avis public de recours possible à la Commission municipale du Québec, soit le 9 juin 2014.

Les règlements sont déposés au bureau du soussigné où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Résumé du règlement modifiant le plan d'urbanisme :

le projet de règlement numéro 2008-05-3:

- Modifie les limites du périmètre d'urbanisation pour y inclure les terrains du cimetière;
- Prévoit que les services publics d'aqueduc et/ou d'égout devront être disponibles en bordure de la route du Cimetière comme condition préalable à la construction (nouvelles affectations P et Vf, voir illustrations);
- Mets à jour la liste des territoires d'intérêt écologique, esthétique, historique et culturel;
- Crée à partir de l'affectation « Agricole dynamique », un nouveau secteur d'affectation « Communautaire » pour les terrains abritant le cimetière de la municipalité (voir illustrations);
- Crée un nouveau type d'affectation « Villégiature forestière » et précise les classes d'usages qui y seront autorisées, avec ou sans condition, soit les résidences unifamiliales et bifamiliales isolées, les chalets, la restauration, les bars, l'hôtellerie, les loisirs intérieurs, les loisirs extérieurs légers ou de grande envergure, les services publics et de communication, la foresterie et l'agriculture;
- Crée à partir des affectations « Agricole dynamique » et « Agricole agroforestier », un nouveau secteur d'affectation « Villégiature forestière » pour les terrains situés en bordure de la route du Cimetière, au sud de la voie ferrée (voir illustrations).

Donné à Baie-des-Sables ce 30 juin 2014.

Adam Coulombe. g.m.a.

Directeur général et secrétaire-trésorier



